



## ASSOCIATION ARP

### Les membres du Bureau :

✓ <b>Président</b>	M. KIEFER Patrick
✓ <b>Vice-Présidente</b>	Mme le Dr ENGEL Doris
✓ <b>Vice-Présidente</b>	Mme KLINGELSCHMITT Muriel
✓ <b>Trésorière</b>	Mme KOERIN Pascale
✓ <b>Trésorier-adjoint</b>	M. SIFFERLIN Claude
✓ <b>Secrétaire</b>	M. WOLFER Jean-Luc
✓ <b>Secrétaire-adjointe</b>	Mme KAYSER Mireille

### SIEGE SOCIAL

13 route de Krafft  
BP 63  
67152 ERSTEIN CEDEX

Directeur : M. Yannick KIEFFER  
Chargée de Gestion : Mme Stéphanie SCHEECK

☎/Fax 03.90.64.22.59  
☎ 03.90.64.22.68

Courriel : arp@ch-erstein.fr



Centre Hospitalier d'Erstein

Site Internet : [www.ch-erstein.fr](http://www.ch-erstein.fr)

## ASSOCIATION ARP

L'Association pour la Resocialisation en Psychiatrie a été créée le 8 janvier 1987. Association intersectorielle, elle est composée de membres bénévoles, en majorité des professionnels de la psychiatrie.

Elle a pour objectifs de promouvoir des lieux d'hébergement et de favoriser les initiatives de réinsertion sociale.

L'ARP propose des appartements et des services à des personnes sortant d'hospitalisation ou prises en charge par les secteurs adultes du Centre Hospitalier d'Erstein (Établissement Public de Santé Mentale).

### Appartements temporaires :

*La création de ces lieux d'accueil temporaire a été réalisée grâce à une convention passée le 22 juillet 1994 avec l'Etat dans le cadre de l'aide aux associations logeant à titre transitoire des personnes défavorisées (ALT, loi du 31 décembre 1991).*

Ces lieux d'accueil sont destinés à un hébergement temporaire d'une durée maximum de six mois. Ainsi, ils offrent aux patients un « dépannage » dans l'attente d'un logement ou une période d'essai dans la perspective d'une reprise de vie autonome.

### Appartements associatifs :

L'appartement associatif est un lieu de vie intermédiaire, distinct des lieux de soins, qui permet au patient de redécouvrir progressivement ses capacités à mener une vie autonome.

Les appartements associatifs sont situés dans la zone d'activité des hôpitaux de jour de Strasbourg, Illkirch, Erstein et Sélestat du Centre Hospitalier d'Erstein.

A ce jour, l'association a une convention avec le Conseil Général pour 60 logements et avec l'état pour 17 logements ALT.

## SA MISSION

Sa mission est de promouvoir la réinsertion en milieu ordinaire de patients sortant de l'hôpital ou ayant des difficultés de socialisation.

Cette mission s'inscrit dans le Schéma de l'Accueil, Hébergement, Insertion du Bas-Rhin ainsi que dans le Plan Départemental d'Action pour le Logement des Personnes Défavorisées.

L'association emploie à ce jour 7 salariés, une personne chargée de la gestion locative, 4 personnes pour le service d'aide à domicile et 2 pour le SAVS.

## CONDITIONS D'ATTRIBUTION D'UN LOGEMENT

- ⇒ Patient relevant d'un secteur adulte du Centre Hospitalier d'Erstein,
- ⇒ Être sous tutelle, curatelle ou personne se portant caution,
- ⇒ Avoir des ressources permettant une vie autonome,
- ⇒ Avoir un accord du tuteur ou curateur,
- ⇒ Avoir souscrit une Assurance Responsabilité Civile Individuelle,
- ⇒ Accepter le suivi par un hôpital de jour ou par une équipe de secteur (consultation ou visite à domicile) ainsi que par le directeur de l'association,
- ⇒ L'admission en appartement, le séjour, la sortie, relèvent d'une décision conjointe, du sous-locataire, du tuteur ou curateur, de l'équipe soignante et de l'association.



## LE SERVICE D'AIDE A DOMICILE

Ce service, créé le 1<sup>er</sup> juillet 1994, est ouvert à l'ensemble des utilisateurs des appartements et à des patients suivis par le Centre Hospitalier d'Erstein.

Il améliore le confort des patients. Par leur intervention, adaptée à la pathologie mentale, les agents d'entretien contribuent à faciliter le maintien à domicile des personnes, ce qui permet de limiter les hospitalisations. Les CPAM de Strasbourg et Sélestat et de la MSA prennent en charge partiellement ce service.

## LE SERVICE D'ACCOMPAGNEMENT A LA VIE SOCIALE (25 places)

Ces services proposent aux usagers une aide pour les tâches quotidiennes et des activités diverses pour sortir de leur isolement.

## RESEAU PRECARITE PSYCHIATRIE

Depuis le début de l'année 2002, l'association ARP, en partenariat avec la DDASS et le CHE a monté un projet d'hébergement de personnes relevant du réseau précarité psychiatrie (projet inscrit au Schéma d'Accueil, Hébergement, Insertion du Bas-Rhin). Compte tenu de l'évolution des établissements psychiatriques, les Centres d'Hébergement et de Réinsertion Sociale -CHRS et les lieux d'accueil sont amenés à recevoir des personnes sortant de psychiatrie, en situation de précarité. L'état général dégradé dans lequel se présentent la plupart des résidents témoigne des ravages quotidiennement inscrits sur le corps par des conditions de vie précaire sur le plan économique, social et psychologique. Même si les soins peuvent être dispensés en milieu hospitalier, ou par des praticiens de ville, le suivi des prescriptions et la convalescence posent problème pour ces patients, qui ne disposent ni d'un domicile, ni d'un environnement favorable à la guérison.

Par le biais du logement, un travail de partenariat entre les secteurs sociaux et sanitaires est mis en place afin d'améliorer la réinsertion de la personne.

## CONVENTION ET AGREMENT

⇒ Le 22 juillet 1994 : Convention avec l'Etat, pour 17 logements, dans le cadre de l'aide aux associations logeant à titre transitoire des personnes défavorisées (ALT, loi du 31 décembre 1991).

⇒ Le 22 septembre 1999 : Agrément Préfecture du Bas-Rhin au titre des dispositions de l'article 9 de la loi 90-449 du 31/05/1990 visant à la mise en œuvre du droit du logement.

⇒ 2002: Participation au Conseil de Solidarité de la ville d'Erstein. Son action est alors reconnue par les acteurs du domaine social et les élus.

⇒ Mai 2002: adhésion à l'UNASSAD (chambre patronale).

⇒ Avril 2003: Agrément qualité CROSS Alsace – DDTEFP Agrément qualité n°2006.2.67.61

⇒ 10 Mai 2003: adhésion à la FNARS (Fédération Nationale des Associations d'Accueil et de Réinsertion Sociale) 1 siège d'administrateur à la FNARS Alsace.

⇒ Décembre 2004 : Participation à l'élaboration du PDALPD (Plan Départemental d'Action pour le Logement des Personnes Défavorisées) pour le Bas-Rhin et inscription à la réflexion pour déterminer les conditions communes pour favoriser l'accès au logement des personnes susceptibles de relever d'une pathologie psychiatrique

⇒ Janvier 2005 : convention avec la Clinique Psychiatrique des Hospices Civils de Strasbourg dans le cadre d'un partenariat intersectoriel.

⇒ 1<sup>er</sup> janvier 2005 : Convention avec le Conseil Général du Bas-Rhin dans le cadre de l'Aide à la Gestion Locative (AGL) : convention pour 60 logements.

Octobre 2006 : parrainage de l'association Aube dans le cadre d'un GEM (Groupement d'Entraide Mutuelle)



13 route de Krafft  
BP 63  
67152 ERSTEIN CEDEX

☎/Fax 03.90.64.22.59  
☎ 03.90.64.22.68



## ASSOCIATION POUR LA RESOCIALISATION EN PSYCHIATRIE



Membre de la **FNARS**  
Fédération Nationale des Associations  
d'Accueil et de Réinsertion Sociale

**Agrément Qualité CROSS Alsace**

(Comité Régional de l'Organisation Sanitaire et Sociale)  
En 2003, l'ARP a reçu **une subvention de la Fondation de France**

